Image not found or type unknown

Grand excés de vitesse permis probatoire

Par **Chris633**, le **24/06/2012** à **14:36**

Bonjour, j'ai vraiment besoin d'aide , étant en permis probatoire je me suis fait arrêter durant un run sauvage , à 185 dans une zone 70 , j'ai le permis depuis une semaine .
La moto est débridé (permis restrictif) , donc çà équivaut à conduire sans permis .
Plusieurs motos étaient avec moi , y'en a qui se sont barrés , moi je me suis arrêter , donc la moto à été immobilisée sur le champs , rétention du permis aussi . L'infraction à été constaté par un major de police , et le radar été type Eurolaser il me semble .
Après être sorti du commissariat j'ai la fiche d'immobilisation et une convocation , j'y suis aller mais pour rien finalement il me rappelle lundi savoir ce que j'encoure , y'a il possibilité de contester ou de limiter la casse ? Puis je jouer sur le fait qu'on été 4 motos côte à côte et que ce n'est pas moi

Par **razor2**, le **25/06/2012** à **13:24**

Bonjour, dans cette situation, il est déconseiller d'adopter une position "contestataire" ou tendant à minorer votre responsabilité...
Le Préfet va prendre à votre encontre dans les 72h une mesure de suspension de votre permis pouvant aller jusqu'à 6 mois.
Ensuite, vous serez jugé, avec nouvelle suspension pénale de votre permis à la clé, amende, et 6 points en moins au final sur votre permis...

Par **Chris633**, le **27/06/2012** à **12:36**

Ce que je crains c'est la saisie de la moto définitive , la je vais être jugé par ordonnance pénale , lors de l'audition le mec mettait uniquement ce qu'il voulait et ne montrait pas ma bonne foi donc j'ai nié . J'enverrai une lettre au procureur , ou alors je prend très bon avocat spécialisé et si il trouve un vice ou autre tout saute

Par **Chris633**, le **27/06/2012** à **20:20**

Bon bilan de la situation , je suis poursuivi pour l'exces de vitesse (contravention) et pour Conduite sans respect des restrictions
d'usage mentionnées sur le permis de conduire (contravention) en loccurence à cause de la

moto débridé . j'ai été auditionné et vu que l'OPJ ne souhaitait pas mettre clairement ce qui c'était passer et qu'il voulait m'enfoncer j'ai refuser de signer .
Après avoir appeler le procureur je serais jugé par ordonnance pénale , donc je risque au total 1500€ d'amende , confiscation de la moto (ce qui est casi sur) , et 3 ans d'interdiction de passer un permis . Mon permis actuel saute forcément , j'hésite à prendre un avocat pour tenter de trouver un vice de procédure ou autre et tenter de me faire innocenté .
Etant donné que je suis le seul qu'il est eu ben ils vont vouloir m'allumer alors que je n'étais pas à 180 et encore moins pris au radar étant donné que je me trouvais derrière et ensuite premier à l'inteception ...
Dans mon cas que feriez vous ? les avantages inconvénients à faire intervenir un avocat ? un conseil pour un avocat spécialisé ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés